



LA PRÉVENTION DES INCENDIES



L'EXTINCTEUR PORTATIF

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

LE PLAN D'ÉVACUATION

L'EXTINCTEUR PORTATIF

C'EST QUOI?

Il s'agit d'un cylindre contenant un liquide ou une poudre. Il peut être utilisé par n'importe qui pour éteindre un début d'incendie ne menaçant pas votre sécurité.

LEQUEL CHOISIR?

Il faut choisir son extincteur selon le type de feu que l'on veut éteindre. Pour la maison, un minimum d'un extincteur homologué ULC de 5 lb de type ABC est suggéré.



OÙ L'INSTALLER?

Gardez en tête qu'il doit toujours être installé près d'une sortie pour ne pas être coincé par le feu.

Il ne faut **PAS** l'installer près de la cuisinière ou d'un foyer puisqu'il pourrait devenir inaccessible en cas d'incendie.

9-1-1



LE SAVIEZ-VOUS?

Les pompiers doivent toujours être appelés **AVANT** d'utiliser son extincteur portatif.

COMMENT S'EN SERVIR?

1 Vérifiez que l'aiguille indique une bonne pression. Elle doit se retrouver dans la partie verte du manomètre.



2 Tirez sur la goupille en tournant afin de briser le scellé.



3 Prenez le tuyau d'une main et l'extincteur de l'autre et appuyez fermement sur la poignée.



4 Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes.



ATTENTION!

Si vous constatez que l'incendie ne s'éteint pas, déposez l'extincteur et sortez immédiatement.

COORDONNÉES

500, rue Forbes
Vaudreuil-Dorion, Qc J7V 0R1
450 455-3371
incendie@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca
ville.vaudreuil-dorion.qc.ca



L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

C'EST QUOI?

L'avertisseur de fumée est un appareil conçu pour détecter la fumée et avertir les occupants. L'appareil n'est pas relié à un système d'alarme contrairement au détecteur de fumée.

L'avertisseur de fumée se doit d'être homologué selon la norme CAN/ULC-S531. Vous trouverez cette homologation sur l'appareil.



COMMENT LE TESTER?

Il faut tester son avertisseur de fumée chaque mois à l'aide de son bouton test pour vérifier qu'il fonctionne.

**UN APPAREIL
2 EN 1**



LE SAVIEZ-VOUS?

Il existe des avertisseurs de fumée qui sont combinés avec un avertisseur de monoxyde de carbone.

Consultez la section Avertisseur de monoxyde de carbone pour plus de détails.

QUAND CHANGER LES PILES?

Rappelez-vous, lorsqu'on change l'heure, on change les piles! Remplacez les piles deux fois par année.



QUAND REMPLACER L'APPAREIL?

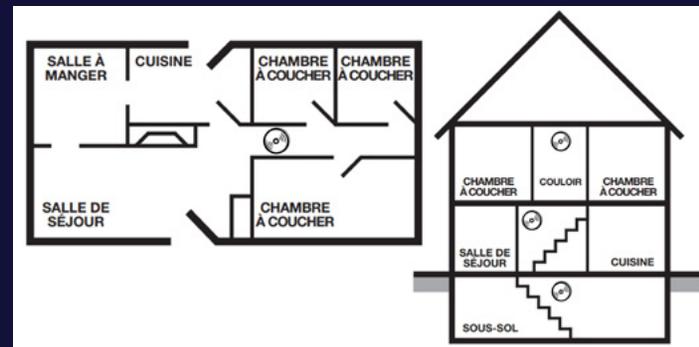
On doit remplacer l'avertisseur de fumée lorsqu'il :

- A plus de 10 ans à partir de sa date de fabrication;
- Est abîmé, peinturé ou altéré;
- Ne fonctionne plus.

OÙ L'INSTALLER?

Un avertisseur de fumée doit être installé :

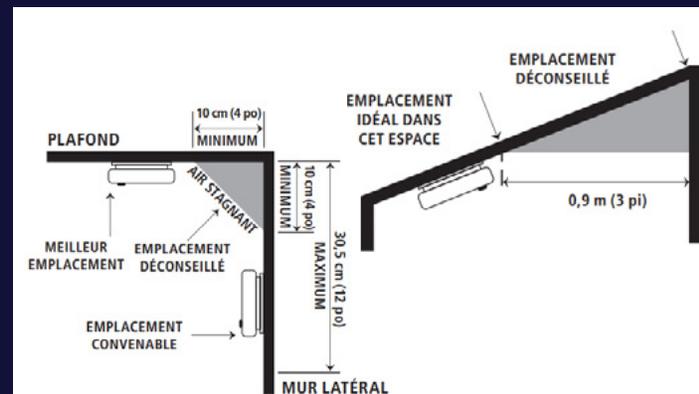
- Dans le corridor, près des chambres à coucher;
- Selon le code de construction en vigueur lors de la construction du bâtiment. Renseignez-vous auprès de la Division prévention pour obtenir cette information.



AU PLAFOND OU AU MUR?

Selon les directives du manufacturier et selon le règlement de construction :

- Au plafond, à un minimum de 10 cm de tout coin, objet ou structure pouvant empêcher la fumée d'être captée correctement;
- ou
- Au mur, entre 10 à 30 cm de tout mur ou plafond et à 10 cm de tout objet ou structure pouvant empêcher la fumée d'être captée correctement.



L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

C'EST QUOI ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui est invisible, inodore et incolore. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut détecter la présence de ce gaz et vous alerter à l'aide d'un signal sonore. L'appareil se doit d'être homologué selon la norme CAN/CSA-6.19. Vous trouverez cette homologation sur l'appareil.



COMMENT LE TESTER ?

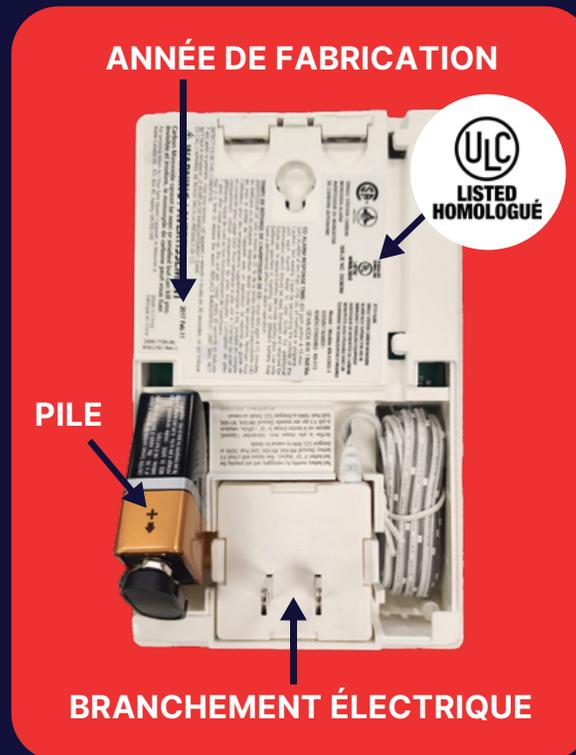
Il faut tester son avertisseur de monoxyde de carbone selon les recommandations du fabricant. Il est suggéré de tester cet appareil en même temps que vos avertisseurs de fumée, soit une fois par mois, en appuyant sur le bouton test de l'appareil.

ATTENTION!

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut **TUER**.

QUAND CHANGER LES PILES ?

Les piles doivent être changées selon les recommandations du fabricant. Il est suggéré de les changer au minimum deux fois par année au même moment que celles des avertisseurs de fumée.



QUAND REMPLACER L'APPAREIL ?

Il faut remplacer l'avertisseur de monoxyde de carbone lorsque :

- L'espérance de vie de l'appareil est dépassée selon les directives du fabricant. Vous trouverez le manuel du fabricant sur Internet;
- L'appareil est abîmé, peinturé ou altéré;
- L'appareil ne fonctionne plus.

DOIS-JE EN AVOIR UN CHEZ MOI ?

Nous vous conseillons fortement de vous en procurer un si le bâtiment contient :

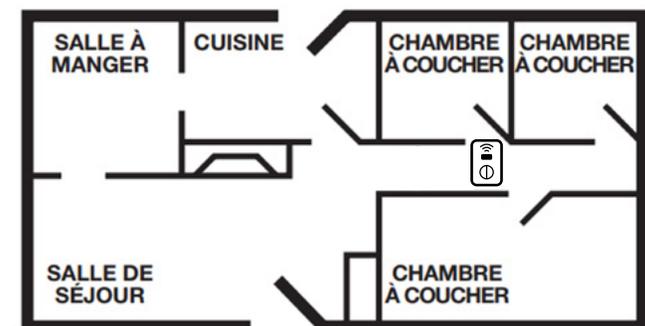
- Un appareil à combustion, par exemple tout système de chauffage non électrique, véhicule motorisé, génératrice, électroménager au gaz ou au propane;
- La présence d'un garage attaché à la résidence.

Renseignez-vous auprès de la Division prévention afin de vérifier si vous devez en posséder un.

OÙ L'INSTALLER ?

Un avertisseur de monoxyde de carbone doit être installé :

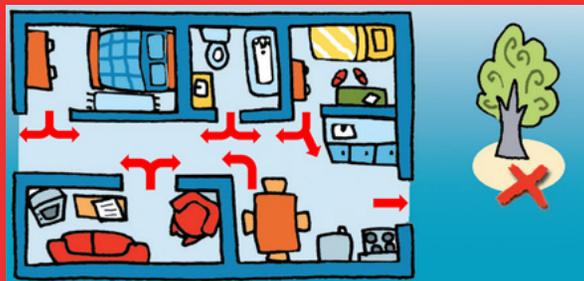
- Selon les recommandations du fabricant;
- Sur l'étage des chambres, dans le corridor à proximité;
- Évitez la cuisine, le garage et près d'un foyer;
- Ne l'installez pas derrière un meuble de manière à bloquer le capteur.



LE PLAN D'ÉVACUATION

C'EST QUOI?

Le plan d'évacuation est un dessin de tous les étages de votre maison pour vous aider à sortir le plus rapidement possible en cas d'incendie.



COMMENT CHOISIR SON POINT DE RASSEMBLEMENT ?

C'est l'endroit situé à l'extérieur de la maison et accessible, en toutes saisons, où les membres de la famille doivent se rejoindre et attendre les secours en cas d'incendie.

LA PRATIQUE ?

Il est suggéré de faire des exercices d'évacuation fréquemment à la maison avec tous les membres de la famille, surtout si vous avez de jeunes enfants. Effectuez vos exercices à différents moments de la journée. Ceci vous permettra d'observer les défis qui peuvent survenir, comme un enfant qui se cache sous son lit ou ne se réveille pas.

POURQUOI ?

Vous devez être capables d'évacuer votre domicile en moins de trois minutes pour éviter le plus possible une exposition à la fumée.

DESSINEZ VOTRE PLAN D'ÉVACUATION

N'oubliez pas de le pratiquer avec tous les membres de votre famille.

RAPPELEZ-VOUS !

Il ne faut **JAMAIS** retourner à l'intérieur du bâtiment lors d'un incendie. Vous devez appeler le 9-1-1 dès que vous êtes à l'extérieur.